

Agent spécialisé en protection rapprochée

RNCP37608 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344, 344t
Formacode(s)	42812, 42896
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/05/2023
Date d'échéance	31/05/2024

Certificateur(s)

AXELM CONSEILS · SIRET : 82981595000029<https://si-groupe.com/>

Partenaires habilités

11 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 10 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASP BODYGUARD	75058009400027	Former
FCAG	82975288000015	Former
GLOBAL PREVENTION	84265677900043	Former
HB2L FORMATION	95073713000035	Former
SECURITE INCENDIE IDF	50905949900038	Former et organiser l'évaluation
SI.CEMA	89153404200025	Former
SI.FIPS NOUVELLE AQUITAINE	90107720600018	Former
SI. PARIS EST	88785851200023	Former
SI.REGION PACA	88383015000024	Former
SOTEL FORMATION	48387270100014	Former

Liste complète des 11 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37608-agent-specialise-en-protection-rapprochee/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'objectif de la certification Agent spécialisé en protection rapprochée est d'acquérir toutes les compétences nécessaires à l'exercice du métier Agent de Protection Physique de Personnes (A3P), en remplissant les conditions du livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.

ACTIVITÉS VISÉES

L'Agent(e) Spécialisé(e) en Protection Rapprochée (ASPR), communément appelé « Garde du corps », « Agent de protection rapprochée » ou «

Agent de protection physique des personnes » est une personne dont la fonction principale est de protéger le corps et la vie, d'une ou d'un groupe de personnes pour laquelle il est en mission.

L'ASPR est chargé de :

Garantir l'intégrité physique et morale de la ou des personnalités à protéger en évitant que celles-ci soient exposées à un danger pendant leur protection,

Assurer une présence physique constante lors des missions de protection rapprochée ainsi que lors de tous déplacements professionnels ou privés, en position statique ou dynamique dans tous lieux où est amenée à se rendre la personne à protéger,

Sécuriser un site avant et pendant la présence de ces personnalités en anticipant les dangers potentiels et en repérant les points névralgiques.

Réagir en conséquence en situation de crise, de mise en danger ou d'atteinte à l'intégrité physique et morale de son client.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Application de l'environnement légal,

Prévention, évaluation des risques et sécurisation d'un lieu, d'un déplacement et d'une personne,

Gestion de conflits, d'une menace terroriste et conflits dégradés,

Défense et intervention physique,

Communication et documents officiels,

La sécurité incendie et l'assistance à personnes.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités privées de Sécurité régies conformément au Livre VI du Code la Sécurité Intérieure "protection physique des personnes "

Entreprise nationale ou internationale hautement sensible - Famille ou personne représentant des intérêts privés très sensibles - Médias - Partis ou groupes politiques - Syndicats - Banque - Assureur - Ambassade - Collectivité territoriale - Associations de défense des causes sensibles - Cabinet d'avocats - Société de Haute couture - Agence de mannequins - Société de production de spectacles - Société de production de film - Agence de publicité et de communication - Société d'organisation d'événement sportif, culturel ou récréatif - Fédérations sportives - Clubs sportifs - Parc d'attractions ou de loisirs - Discothèque - Palace - Sociétés liées au luxe,...

Et principalement les dirigeants de ce type d'entreprises, leurs associés, leurs familles.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de protection physique de personne, Garde du corps, Agent de protection rapprochée, Chef d'équipe protection (team leader), Chauffeur de sécurité, Chef de mission de protection, Précurseur.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'ensemble des métiers en lien avec la sécurité privée sont régis le CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE, LIVRE VI, TITRE Ier : ACTIVITÉS PRIVÉES DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE, DE TRANSPORT DE FONDS, DE PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES ET DE PROTECTION DES NAVIRES et l'ensemble de textes, arrêtés et décrets s'y affaissant :

- Et plus précisément les Articles L611-1 à L617-16 du CSI
- Et plus précisément les Articles R611-1 à R617-5 du CSI
- L'arrêté du 27 juin 2017 et l'arrêté du 28 septembre 2018 modifiant ce même article relatif à la formation continue des agents privés de sécurité ;
- L'arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité ;
- L'arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité ;
- L'arrêté du 3 août 2007 modifié relatif à l'agrément prévu à l'article R. 612-24 du code de la sécurité intérieure ;
- L'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

- La loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale.

Ces textes fixent, imposent et permettent le contrôle de toutes les certifications s'y affairant. Du programme de formation au pré-requis pour y accéder et aux compétences nécessaires à l'exercice de l'ensemble de ces fonctions, tout s'y trouve.

L'habilitation SST est intégrée à notre certification, ainsi que la formation relative à la gestion de conflit, la gestion des conflits dégradés et la menace terroriste

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Disposer d'une Autorisation préalable d'entrée en formation conformément articles L. 612-22 et L. 612-23 du code de la sécurité intérieure (CSI), à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité, et du Code de la sécurité intérieure ;

Savoir lire et écrire le Français (Niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues) ;

Pour un candidat étranger (hors union européenne) en possession d'un titre de séjour : Être depuis 5 ans sur le territoire Français. Cette obligation a été ajoutée par la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés au 4° bis de l'article L. 612-20 du CSI.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

(Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2016 annexe 2, point 5.2)

Le jury est composé, a minima, de 2 personnes représentant les activités privées de sécurité concernées. Les membres du jury ne font pas partie de l'organisme de formation. Ils justifient, a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné.

Les membres du jury sont sélectionnés de manière à éviter tout conflit d'intérêt. La désignation, par l'organisme de formation, des membres du jury et du président du jury est validée par l'autorité délivrant le titre enregistré au RNCP ou les certificats de qualification professionnelle.

Le président du jury a une voix prépondérante.

Il viendra s'y ajouter un représentant du certificateur en 3ème personne.

Les PV mentionnent : "président de Jury", "Jury", "Représentant du certificateur"

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le Jury

sera composé au minimum de 4 personnes :

1 président + 2 Jurys (employeurs et salariés) + 1 représentant du certificateur.

Le jury est composé, a minima, de 2 personnes représentant les activités privées de sécurité concernées. Les membres du jury ne font pas partie de l'organisme de formation. Ils justifient, a minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné.

Les membres du jury sont sélectionnés de manière à éviter tout conflit d'intérêt. La désignation, par l'organisme de formation, des membres du jury et du président du jury est validée par l'autorité délivrant le titre enregistré au RNCP ou les certificats de qualification professionnelle.

Le président du jury a voix prépondérante.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 772 €
Selon la branche	7 772 € – 7 959 €
Prise en charge	Branches concernées
7 772 €	Valeur par défaut · 212 branches
7 959 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	31/05/2023
Durée de l'enregistrement	1 an
Date d'échéance de l'enregistrement	31/05/2024
Date de dernière délivrance possible	31/05/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	17	6	100 %	59 %
2020	8	1	100 %	75 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP31142

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP42872

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://si-groupe.com/formation-certifiante/agente-specialisee-en-protection-rapprochee/>

<https://si-groupe.com/nos-formations/formation-apr/>

<https://si-groupe.com/formation-certifiante/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37608/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	28
----------------------	----

Parcours menés à terme	25
Taux d'achèvement	89 %
Période	09/2023 – 12/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	42
Montant total engagé	135 415 €
Coût moyen par dossier	3 224 €
Durée moyenne	301 h
Période	08/2023 – 06/2024
France compétences	65 %
France Travail	30 %
Régions	5 %
Entreprise	0 %
Reste à charge titulaire	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.